

# Nouvelle gestion des ressources humaines



**La signature de la convention entre Marie-Rose Hubert et Marc Esnault**

Une convention a été signée entre la CCI Flers-Argentan et l'association « compétences en temps partagé Basse-Normandie » à l'occasion du lancement du recrutement de compétences sur Argentan.

« **Le principe est de répondre aux besoins des entreprises en matière de profils de postes assez qualifiés ne nécessitant pas obligatoirement de CDI** » expliquent les différents partenaires. L'association met ainsi à la disposition des PME-PMI des collaborateurs qualifiés, immédiatement opérationnels le temps nécessaire à leur mission pour développer un projet, répondre à des contraintes, renforcer une

équipe ou effectuer un remplacement.

« **C'est une priorité pour nous que les PME-PMI puissent être dotés des meilleures compétences possibles**, renchérit Marc Esnault directeur de la CCI.

Il n'y a pas de contrat type qui unit l'employé partagé et l'entreprise qui se mettent d'accord sur le contrat de travail, mais aussi sur la durée de l'intervention et sur la rémunération.

L'antenne d'Argentan, qui a pris place à la MET, le vendredi matin de 9 heures à 12 heures sera pilotée par Marie-Rose Hubert. Elle organise une réunion d'information le **18 mars** à 14 heures à la Maison de l'emploi.